

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **1er novembre 2022**, à 19 h 30, à la salle communautaire située au 1038, route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1	-	Madame Roxane Martine	Coutu
Siège #2	-	Monsieur Gérald	Bérard
Siège #5	-	Monsieur Gervais	Pelletier

Sont absents à cette séance:

Siège #3	-	Madame Sylvie	Tremblay
Siège #4	-	Monsieur Maxime	Castonguay
Siège #6	-	Monsieur Claude	Hudon

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-11-153

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2022
- 4 - RÈGLEMENTATION
 - 4.1 - Adoption du Règlement no. 363-2022 modifiant le Règlement no. 354-2021 décrétant une dépense de 330 000 \$ et un emprunt de 164 000 \$ pour la réfection de la roue à godets du moulin banal de la Seigneurie des Aulnaies
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois d'octobre 2022
 - 5.2 - Approbation des comptes du mois de novembre 2022

- 5.3 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Appui et contribution financière - Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies 2023
 - 6.2 - Appui au Cercle des Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies pour le projet d'aménagement de locaux et d'acquisition de mobiliers
 - 6.3 - Autorisation de circulation - Relais à vélo Aldo Deschênes - 17 juin 2023
 - 6.4 - Contribution financière - Groupe Paramundo du Collège-de-Saint-Anne-de-la-Pocatière
 - 6.5 - Dépôt d'une lettre du MTQ - Annonce d'une aide financière pour la Route verte
- 7 - DOSSIERS DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
- 9 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 10 - RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES
 - 10.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
 - 10.2 - Autorisation d'une dépense pour l'acquisition d'une nouvelle pompe de distribution à la station de traitement d'eau potable
- 11 - ENVIRONNEMENT ET URBANISME
 - 11.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu
 - 11.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 264, route de la Seigneurie
 - 11.3 - Demande de permis en secteur PIIA - 923, route de la Seigneurie
 - 11.4 - Demande de permis en secteur PIIA - 1098, route de la Seigneurie
- 12 - FAMILLE, AÎNÉS ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES
 - 12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
- 13 - CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME
 - 13.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay
 - 13.2 - Dépôt du rapport d'activité 2021-2022 du Comité de la culture et du patrimoine
- 14 - SPORTS ET LOISIRS
 - 14.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu et monsieur Maxime Castonguay
 - 14.2 - Embauche d'un responsable pour l'ouverture et la surveillance du local de la patinoire et le déneigement de la patinoire certains soirs et la fin de semaine - Hiver 2022-2023
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - VARIA
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-11-154

3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la

tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - RÈGLEMENTATION

2022-11-155

4.1 - Adoption du Règlement no. 363-2022 modifiant le Règlement no. 354-2021 décrétant une dépense de 330 000 \$ et un emprunt de 164 000 \$ pour la réfection de la roue à godets du moulin banal de la Seigneurie des Aulnaies

On rappelle brièvement l'objectif de ce projet de règlement : permettre de modifier le montant de l'emprunt que la Municipalité doit contracter afin de recevoir l'aide financière accordée par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour le projet de restauration de la roue du moulin, subvention qui était de 164 000 \$ en vertu de l'annonce faite le 16 mai 2019 et dont la majoration de 73 000 \$ confirmée par lettre le 24 août 2022 a pour effet de porter désormais la contribution totale du MCC à 237 000 \$.

ATTENDU l'adoption, par le Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies lors de sa séance régulière du 6 avril 2021, du règlement no. 354-2021 intitulé : *Règlement décrétant une dépense de 330 000 \$ et un emprunt de 164 000 \$ pour la réfection de la roue à godets du moulin banal de la Seigneurie des Aulnaies*, et modifié par une résolution du 7 septembre 2021 (no. 2021-09-159) afin de lui apporter, pour des raisons de conformité, quelques modifications mineures portant essentiellement sur le montant du coût total du projet;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le Règlement no. 354-2021 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions et tenir compte également des nouvelles ressources financières devenues disponibles depuis pour couvrir ces coûts;

ATTENDU la subvention de 133 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), confirmée le 20 mars 2020 (annexe A);

ATTENDU le montant de subvention de 35 000 \$ déjà approuvé dans la programmation de la TECQ 2019-2023 (annexe B);

ATTENDU le montant de la contribution financière de 144 000 k \$ du ministère du Patrimoine canadien, confirmée par le 22 mars 2022 (annexe E) et versée à la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies pour la réalisation du projet;

ATTENDU la subvention de 164 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications (MCC), confirmée le 16 mai 2019 dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations* (PAI) et devant être versée sur une période de cinq (5) ans (annexe C);

ATTENDU la demande de majoration de cette aide financière du MCC envoyée le 18 mars 2022 pour combler un manque à gagner de 73 000 k\$, et l'obtention de cette majoration, confirmée par une lettre de la ministre de la Culture et des Communications datée du 24 août 2022 (annexe F), portant donc la subvention du MCC de 164 000 \$ à 237 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu du protocole liant la Municipalité et le ministère de la Culture et des Communications concernant la subvention PAI, il est désormais nécessaire d'emprunter la somme de 237 000 \$ au lieu de 164 000 \$;

ATTENDU QUE le règlement no. 354-2021, tout comme le présent règlement, est exempté de l'approbation des personnes habiles à voter en vertu de l'article 1061 alinéa 5 du *Code municipal* du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Gervais Pelletier lors de la séance du Conseil tenue le 4 octobre 2022 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que ledit règlement portant le numéro 363-2022 soit adopté et qu'il soit statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit : voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-11-156

5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois d'octobre 2022

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours du mois d'octobre 2022 pour un montant de 25 809,22 \$.

Adopté à l'unanimité.

2022-11-157

5.2 - Approbation des comptes du mois de novembre 2022

Il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de novembre 2022 pour un montant de 130 787,60 \$.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

5.3 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2), les membres du Conseil municipal ayant été proclamés élus par acclamation comme maire et comme conseillers aux sièges 1, 2, 3, 4, 5 et 6 le 1er octobre 2021, dans le cadre des élections municipales du 7 novembre 2021, déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires pour la période 2022-2023.

6 - CORRESPONDANCE

2022-11-158

6.1 - Appui et contribution financière - Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies 2023

Le Comité citoyen organisateur de la Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies demande à la Municipalité de réitérer son appui pour l'édition 2023 de cette activité en complétant le formulaire de confirmation de Patrimoine Canada et en confirmant également le montant de l'aide financière accordée;

ATTENDU QUE le Comité citoyen organisateur de l'activité Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies entend déposer une demande de soutien financier à Patrimoine Canada dans le volet Festivals locaux;

ATTENDU QUE pour ce faire, le Comité citoyen a besoin d'obtenir un appui de la Municipalité, confirmant notamment le montant de l'aide financière accordée par celle-ci pour l'organisation et la tenue de l'édition 2023 de la Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'appuyer le Comité citoyen organisateur de l'activité Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies pour l'édition 2023 de cet événement, et de lui accorder une aide financière à la hauteur de 1000 \$.

Adopté à l'unanimité.

6.2 - Appui au Cercle des Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies pour le projet d'aménagement de locaux et d'acquisition de mobiliers

Le 12 octobre dernier, la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a fait parvenir une lettre d'appui au Cercle des Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies pour leur projet d'aménagement d'une salle de tissage et l'acquisition d'équipements au local de l'ancienne école de la Fabrique, ainsi que pour la demande de financement que l'organisme a déposé auprès d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du volet communautaire du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* (PNHA) - 12 octobre 2022.

2022-11-159

6.3 - Autorisation de circulation - Relais à vélo Aldo Deschênes - 17 juin 2023

ATTENDU QUE la Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski amasse des fonds pour la recherche contre le cancer et organise à cette fin, depuis 2016, le Relais à vélo Aldo Deschênes;

ATTENDU QUE la prochaine édition de cet événement se déroulera le 17 juin 2023 et que le ministère des Transports exige une autorisation municipale pour circuler à l'intérieur des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'autoriser les cyclistes et l'organisation du Relais à vélo Aldo Deschênes à traverser la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies le 17 juin 2023, entre 11 h 00 et midi, en conformité avec l'itinéraire proposé.

Adoptée à l'unanimité.

2022-11-160

6.4 - Contribution financière - Groupe Paramundo du Collège-de-Sainte-Anne-de-la-Pocatière

ATTENDU QUE Paramundo est un groupe de sensibilisation aux réalités du tiers-monde qui existe au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière depuis maintenant 35 ans, et que 12 élèves auront l'occasion, en mars 2023, d'effectuer un séjour dans des familles de République dominicaine et d'Haïti afin d'être sensibiliser aux problèmes économiques et sociaux de ces pays;

ATTENDU QUE le groupe Paramundo du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière sollicite l'appui financier de la Municipalité dans le cadre de sa campagne de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 50 \$ au groupe Paramundo du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Adopté à l'unanimité.

6.5 - Dépôt d'une lettre du MTQ - Annonce d'une aide financière pour la Route verte

Le ministère des Transports informe la Municipalité qu'il lui accorde une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 5 189 \$ pour l'entretien de la Route Verte sur le territoire de Saint-Roch-des-Aulnaies, dans le cadre du volet 3 du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III) - 19 octobre 2022

7 - DOSSIERS DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur André Simard fait le point sur le dossier de l'enseignement de la médecine vétérinaire dans notre milieu. Il explique que le Comité de mobilisation en faveur de la venue de ce programme de formation universitaire à La Pocatière, composé dorénavant de 6 maires, 2 préfets et des 2 chambres de commerce de la circonscription de Côte-du-Sud, a eu une première rencontre post-électorale avec le nouveau député, monsieur Mathieu Rivest. Ce dernier était accompagné pour cette rencontre de la nouvelle députée-ministre de Rimouski et responsable du Bas-St-Laurent, rencontre tenue à La Pocatière le 31 octobre. Monsieur Simard explique que les nouveaux élus de l'Assemblée nationale ont fait preuve d'écoute face aux arguments présentés. Il a été convenu d'une rencontre souhaitée par le Comité avec les représentants de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Rimouski. Les députés se sont engagés à organiser cette rencontre dans les meilleurs délais.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Maxime Castonguay étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance. Une brève information est toutefois partagée au sujet de la présence des pompiers dans les rues du village hier soir, à l'occasion de la fête de l'Halloween.

9 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Claude Hudon étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance. Une brève information est toutefois partagée au sujet des démarches effectuées auprès du Centre local de service du ministère des Transports à Saint-Jean-Port-Joli afin de demander un entretien et un fauchage annuel plus systématique des bordures de la route de l'Église.

10 - RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES

10.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Monsieur Gervais Pelletier partage quelques informations au sujet des travaux effectués par la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies pour l'installation d'un système d'aspiration et de tamisage de la farine en sortie des meules qui permettra d'améliorer l'efficacité du moulin et les conditions de travail du meunier ainsi que de réduire la poussière. Les travaux en question ont débuté cette semaine.

2022-11-161

10.2 - Autorisation d'une dépense pour l'acquisition d'une nouvelle pompe de distribution à la station de traitement d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au changement de la pompe de distribution no. 2 de la station de traitement d'eau potable, et que cette dépense était planifiée, et inscrite dans les investissements de priorité 1 de la Programmation de la TECQ 2019-2023 ;

ATTENDU QUE l'acquisition de cette nouvelle pompe de distribution représente un achat dont le montant total s'élève à 9 905,00 \$, avant taxes, et que l'article 3.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* (no. 204-2007) prévoit qu'une dépense supérieure à 5 001,00 \$ doit être autorisée par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'acquisition, pour la station de traitement d'eau potable, d'une nouvelle pompe de distribution neuve de marque Sulzer auprès de l'entreprise *CP Tech - Division d'atelier d'usinage de la Capitale Inc.* pour un montant de 9 905,00 \$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

11 - ENVIRONNEMENT ET URBANISME

11.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Madame Roxane Martine Coutu partage quelques informations au sujet du projet de règlement de la MRC adopté le 11 octobre dernier et modifiant, pour le mettre à jour, le *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement* (SADRR) de la MRC de L'Islet. Quelques-unes des modifications contenues dans le projet sont expliquées brièvement, ainsi que l'impact de cette opération de mise à jour nécessaire pour rendre possible ensuite celle de certains règlements d'urbanisme que la Municipalité compte effectuer au cours des prochains mois. On explique en terminant que la période de consultation publique se termine le 10 novembre 2022.

2022-11-162

11.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 264, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 264, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise le remplacement de la toiture de bardeaux d'asphalte par le même type de matériau;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) pour le corridor d'intérêt esthétique de la route de la Seigneurie (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 264, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 26 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accorde la demande de PIIA pour le projet de rénovation au 264, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2022-11-163

11.3 - Demande de permis en secteur PIIA - 923, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 923, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise le remplacement de la toiture de bardeaux d'asphalte par le même type de matériau;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration*

architecturale (PIIA) pour l'aire patrimoniale du secteur de l'Église (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 923, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 26 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accorde la demande de PIIA pour le projet de rénovation au 923, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2022-11-164

11.4 - Demande de permis en secteur PIIA - 1098, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 1098, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise le remplacement de la toiture de bardeaux d'asphalte par le même type de matériau;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) pour le corridor d'intérêt esthétique de la route de la Seigneurie (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 1098, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 26 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accorde la demande de PIIA pour le projet de rénovation au 1098, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

12 - FAMILLE, AÎNÉS ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Gérald Bérard fait brièvement rapport d'une rencontre à laquelle il a participé il y a quelques semaines et qui a réuni plusieurs acteurs, bénévoles et responsables, de l'activité *Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies* avec ceux d'autres comités et organismes du milieu, associés de près ou de plus loin à cet événement. L'objectif de cette rencontre a été d'effectuer un retour sur l'édition 2022 et d'animer une réflexion sur les manières d'accroître les liens et les collaborations entre les divers comités et organisme en vue de la prochaine, en 2023.

13 - CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

13.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

Madame Sylvie Tremblay étant absente, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

13.2 - Dépôt du rapport d'activité 2021-2022 du Comité de la culture et du patrimoine

Le Comité de la culture et du patrimoine (CCP) dépose aux membres du Conseil municipal son rapport annuel d'activité pour 2021-2022. Madame Diane Renaud est invitée à en faire une présentation succincte. On rappelle la tenue d'un concours de photo à l'automne 2021, celle de 4 ateliers offerts gratuitement à la population (photo, recherches de titres de propriété, recherches généalogiques, art public), les travaux du comité en matière de toponymie locale, la réalisation de l'oeuvre d'art public (sculpture) au moulin, la documentation des sites aulnois sur la plateforme *Anekdoté* (qui sera lancée localement dans les prochains mois), le développement du centre de documentation aulnois à la bibliothèque et la publication dans *Le Jaseur* des 17 chroniques sur le patrimoine bâti.

Monsieur André Simard profite de l'occasion pour féliciter et remercier chaleureusement, en son nom et au nom du Conseil municipal, tous les membres du CCP pour le travail colossal réalisé ainsi que pour leur implication exemplaire.

14 - SPORTS ET LOISIRS

14.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu et monsieur Maxime Castonguay

Madame Roxane Martine Coutu explique que l'une des deux co-responsables de la bibliothèque municipale a pris la décision, pour des raisons personnelles, de se retirer de ce poste. Mme Alexie Plourde sera donc remplacée à plus ou moins brève échéance. Une réunion du comité de gestion de la bibliothèque est planifiée pour le 2 novembre 2022.

2022-11-165

14.2 - Embauche d'un responsable pour l'ouverture et la surveillance du local de la patinoire et le déneigement de la patinoire certains soirs et la fin de semaine - Hiver 2022-2023

ATTENDU le besoin d'embaucher une ressource responsable de l'ouverture, de la surveillance et de l'animation du local de la patinoire pour cet hiver, soit du 15 décembre 2022 jusqu'à la mi-mars 2023, environ 20 h/semaine plus les après-midis et les soirées durant la période des Fêtes et la semaine de relâche scolaire;

ATTENDU le besoin d'embaucher également une ressource en appui pour l'entretien et le déneigement de la patinoire certains soirs et la fin de semaine pour la saison hivernale 2022-2023;

ATTENDU QUE la valeur de cet engagement peut être estimée à environ 8 000 \$ au taux horaire de 19,00 \$/h, et que l'article 3.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* (no. 204-2007) prévoit qu'une dépense supérieure à 5 001,00 \$ doit être autorisée par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Guillaume Cantin de Saint-Roch-des-Aulnaies comme responsable de l'ouverture, de la surveillance et de l'animation du local de la patinoire ainsi que pour l'entretien et le déneigement de la patinoire en appoint certains soirs et la fin de semaine, pour la saison hivernale 2022-2023.

Adopté à l'unanimité.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée en lien avec le code de déontologie qui régit les membres d'un Conseil municipal dans le cadre des activités qui relèvent de leurs fonctions et qui sont effectuées en qualité d'élu(e)s municipaux.

Une autre question est posée en lien avec le projet de refonte du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* de la Municipalité, communément appelé PIIA, au sujet de l'échéancier de cette opération et des comités qui seront interpellés et impliqués (CCU, CCP, etc.). À

cette occasion, quelques informations et précisions supplémentaires sont communiquées au sujet du projet de règlement de mise à jour du *Schéma d'aménagement* (SADRR) de la MRC de L'Islet, principalement la modification du périmètre d'urbanisation dans le secteur est du Village-des-Aulnaies.

Finalement, une dernière question est posée au sujet de l'état d'avancement de l'étude de pertinence portant sur un regroupement de municipalités du secteur nord de la MRC de L'Islet. On explique que le projet, piloté par la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, n'avance pas à la vitesse qui était prévue mais qu'il demeure actif et qu'une rencontre avec le comité de travail composé des maires et des DG est prévue dans le cours des prochaines semaines.

16 - VARIA

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

2022-11-166

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 35.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Stève Dionne, dir. gén. & gref.-trés.